



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE

ARRETE N° 278/2017  
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°32/2014 du conseil d'administration du 17 octobre 2014 relative au fonctionnement du comité technique donnant voix délibérative aux représentants de l'administration,

Vu l'arrêté du 06 mai 2015 du Président du Conseil Départemental de la Marne de désignation de Monsieur Charles DE COURSON à la Présidence du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne,

Vu la délibération n° 09/2015 du conseil d'administration du SDIS de la Marne du 22 mai 2015 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions annulée et remplacée par la délibération n° 36/2016 du 07 novembre 2016 relative à l'actualisation de la désignation des représentants de l'administration dans les différentes commissions du SDIS de la Marne,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel au comité technique du 04 décembre 2014,

Vu l'arrêté n°2065/2016 du 5 décembre 2016 fixant la composition du comité technique,

Vu la démission de Monsieur David INQUIETE du Comité Technique en date du 24 janvier 2017,

REÇU LE

07 FEV. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE

DRCL

Considérant qu'en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste. En cas de vacance du siège d'un représentant suppléant du personnel, le siège est attribué au premier candidat non élu de la même liste,

Considérant que Monsieur David INQUIETE est remplacé par son suppléant Monsieur Damien CHOQUET ; qu'ainsi, Monsieur Benjamin JESSON, premier candidat non élu restant sur la liste CGT, remplace Monsieur Damien CHOQUET en tant que suppléant au Comité Technique.

ARRETE

**ARTICLE 1er** : Le Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne est, à compter de la date du présent arrêté, composé comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Charles DE COURSON</b> Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Départemental du Canton de SERMAIZE LES BAINS	<b>M. Thierry BUSSY</b> Conseiller Départemental du canton d'ARGONNE SUIPPE et VESLE
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Alphonse SCHWEIN</b> Conseiller Départemental du canton de MOURMELON – VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE	<b>Mme Dominique DETERM</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS I
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Jean-Michel POINTUD</b> Conseiller Communautaire de la C.A de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne	<b>M. Raphaël BLANCHARD</b> Conseiller Départemental du canton de REIMS V
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Alain HIRAUT</b> Vice-président de la C.A. de REIMS, Reims Métropole	<b>M. Jean-Marc ROZE</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Délégué à la C.A. de REIMS, Reims Métropole
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Gerard BUTIN</b> Vice-président de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE	<b>M. Philippe SALMON</b> Conseiller Départemental du canton de FISMES – MONTAGNE DE REIMS
<b>Sixième titulaire</b>	<b>Mme Frédérique SCHULTHESS</b> Membre supplémentaire au bureau du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne, Conseillère Départementale du canton de CHALONS III	<b>Mme Lise MAGNIER</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS II

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Mario SANTIN</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Yoann LACOUR</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Frédéric FOUGERE</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Alain AUBRY</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Damien CHOQUET</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Benjamin JESSON</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Jérôme VALENTIN</b> Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Christophe DEUTSCHE</b> Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Gilles LECOMPERE</b> Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC	<b>M. Thomas HUMBERT</b> Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC
<b>Sixième titulaire</b>	<b>M. Alexandre CORTES</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Nicolas PATUROT</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n°2065/2016 du 5 décembre 2016 est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le

Le Président,

Charles de COURSON



ACTE REÇU LE  
07 FEV. 2017  
PREFECTURE DE LA MARNE  
DRCL